



**DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE VIC-SUR-AISNE**

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2021**

<p><u>Dates de convocation :</u> 05 mars 2021</p> <p><u>Dates d'affichage :</u> 05 mars 2021</p> <p><u>Nombre de membres :</u> En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10 Pouvoirs : 2</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre ERBS, Maire.</p> <p><u>Etaient présents :</u> <i>Mesdames JEANMINGIN, LAGARDE ; Messieurs ERBS, TANTOT, JULIEN, PASTEUR, LAURENT, DUPREZ.</i></p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Était absente :</u> <i>Madame DEMANDE.</i></p> <p><u>Pouvoir :</u> <i>De Monsieur FLAVIGNY à Madame JEANMINGIN, De Madame WARGNIER à Monsieur ERBS.</i></p>
--	---

Madame JEANMINGIN est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Vote du Compte de Gestion 2020
- Vote du Compte Administratif 2020
- Affectation de résultat
- Demandes de subvention : Borne incendie
 - **DETR** programme 2021 (**D**otation d'**É**quipement des **T**erritoires **R**uraux)
 - **API** programme 2022 (**A**isne **P**artenariat **I**ntercommunal **I**ntégration **I**ncendie)
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (**CLECT**)
- Rapports d'activités 2019
 - **Valor'02** (Syndicat départemental de traitement des déchets)
 - **USESA** (**U**nion des **S**ervices d'**E**au du **S**ud de l'**A**isne)
 - **SESV** (**S**yndicat des **E**aux du **S**oissonnais et du **V**alois)
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18h00.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal du 13 novembre 2020 envoyé par mail aux conseillers le 20 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020.

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du Budget Commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du Budget Commune. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Sous la présidence de Monsieur Le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Compte Administratif 2020 est présenté aux conseillers. Il s'établit ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	110 181,42	G	111 589,76
	Section d'investissement	B	10 490,04	H	3 294,14
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	34 244,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	101 236,24 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	120 671,46	= G+H+I+J	250 365,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	110 181,42	= G+H+K	145 834,73
	Section d'investissement	= B+D+F	10 490,04	= H+J+L	104 530,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	120 671,46	= G+H+I+J+K+L	250 365,11

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses présentées paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le doyen d'âge fait procéder au vote du Compte Administratif 2020 du Budget Commune.

Voté à l'unanimité.

OBJET : AFFECTATION DE RÉSULTAT.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la commune, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

En Fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	+ 1 408.34€
Résultat antérieur :	+ 31 568.37€
Intégration résultat Sce Eau (dissolution 31/12/2019)	+ 2 676.60€
Résultat cumulé :	+ 35 653.31€ (R002)

En Investissement :

Résultat de l'exercice :	- 7 195.90€
Résultat antérieur :	- 3 723.51€
Intégration résultat Sce Eau (dissolution 31/12/2019)	+ 104 959.75€
Résultat cumulé :	+ 94 040.34€ (R001)

Restes à réaliser

En dépenses : 0€

En recettes : 0€

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement de l'exercice en report à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Le Conseil Municipal constate par conséquent :

→ **Compte 002 – Résultat de Fonctionnement reporté :** + 35 653.31€

→ **Compte 001 – Solde d'exécution positif reporté :** + 94 040.34€

Voté à l'unanimité.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : BORNE INCENDIE.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le rapport de vérification périodique des points d'eau incendie, réalisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, mentionne un problème de fuite sur la borne n°7, qui présente par conséquent un débit insuffisant. Les informations réglementaires précisent que les sapeurs-pompiers doivent trouver sur le territoire communal des points d'eau incendie utilisables en tout temps.

Le Maire précise que cette opération peut bénéficier de subventions et présente au Conseil le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Financiers	Dépense subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
Intérieur – DETR 2021	2 890€	50%	1 445€
Département – API 2022	2 890€	30%	867€
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES		A	2 312€

MONTANT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE (20%)	B	578€
--	----------	-------------

TOTAL GENERAL (coût de l'opération HT)	A+B	2 890€
---	------------	---------------

Au vu des préconisations du SDIS et de l'urgence que cela représente le Conseil Municipal retient le devis proposé et donne son accord quand aux demandes de subventions détaillées ci-dessous.

→ DETR Programme 2021

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- **D'arrêter** le projet de remplacement de la borne incendie,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **De solliciter** une subvention de 50% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (Mise aux normes en matière d'incendie).
- **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021.

Voté à l'unanimité.

→ API Programme 2022 avec démarrage anticipé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide** :

- **D'arrêter** le projet de remplacement de la borne incendie,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **De solliciter** une subvention de 30% au titre du programme API 2022 (projets locaux : Défense incendie).

Voté à l'unanimité.

OBJET : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C IV du CGI, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 18/12/2020 pour évaluer les AC liées au transfert de la compétence transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le rapport de la CLECT du 18/12/2020 de la Communauté de Communes Retz-en-Valois tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **Charge et délègue** le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Voté à l'unanimité.

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil les rapports d'activités des syndicats mentionnés ci-dessous :

- Valor'02 (Syndicat départemental de traitement des déchets)
- **USESA** (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne)
- **SESV** (Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois)

Il rappelle qu'ils sont consultables en mairie et peuvent également être envoyés par mail.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Coupures d'eau** : À la suite des nombreuses coupures d'eau à Confrécourt, une réunion s'est tenue en mairie le 19 février avec le SESV et l'Entreprise Couvercelle. Un contact sera pris à nouveau avec le SESV pour vérifier que toutes les mesures nécessaires ont bien été prises.
- **Elections** : Il est rappelé aux membres du Conseil que les élections régionales et départementales se tiendront les 13 et 20 juin prochain. Il est demandé aux conseillers municipaux de se mobiliser pour tenir le bureau de vote à ces dates.
- **Eglise** : L'entreprise chargée des travaux a passé commande des matériaux. Les travaux débuteront en avril.
- **Pigeons** : Certains habitants se sont plaints des dégâts causés par les pigeons dans le village. À l'occasion des travaux qui seront faits sur la toiture de l'Eglise, de nouveaux grillages anti-intrusion seront mis en place sur le clocher. Le Conseil Municipal considère par ailleurs que l'intervention de la Fédération Départementale des Chasseurs ne s'impose pas.
- **Défibrillateur** : la commune va s'informer des conditions dans lesquelles un défibrillateur pourrait être installé dans un endroit accessible facilement au public.
- **Fibre optique** : Falloise sera raccordée à la commune de Morsain qui est en cours de déploiement. Après vérification, il s'avère que les maisons en question sont bien identifiées comme pouvant être raccordées.
- **Confinement** : Reprise des horaires habituels de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.